

Formulaire d'inscription cours de langues 2023 :

Nom :	Prénom(s) :
(pour les mineurs) Nom représentant légal :	(pour les mineurs) Prénom(s) représentant légal :
Date de naissance :	Sexe M/F :
Adresse :	
Etat civil :	Nationalité :
N°postal :	Localité :
Profession :	E-mail :
Tél.privé :	Tél. portable :
Ecoles fréquentées :	
Langue maternelle :	Langue du cours :
Niveau CECR langue du cours : (A1-B2)	Niveau CECR souhaité à la fin du cours : (A1-B2)
Date de début du cours :	Date de fin du cours :
Paiement : (1x,2x,3x)	Fréquence : (intensif/semi-intensif/samedi/carte 10 sessions)

Date :

Signature :
(représentant légal)

Lu et approuvé le

Signature de la Direction : 

CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1) Les inscriptions sont faites avant le début du cours de langues indépendamment de sa durée.
- 2) Si l'inscription se fait alors que le cours a déjà commencé, le tarif sera calculé en prorata de la date de début du cours et selon les cours visités.
- 3) Les abonnements de cours sont en principe payables avant le début du cours ou selon le modèle de paiement choisi sur le formulaire d'inscription.
- 4) Le prix d'inscription pour un cours se monte à 100.-. Il doit être payé avant de commencer le cours, ceci est une condition d'admission au cours. Tous les frais de cours y compris l'inscription sont inclus dans le prix des tarifs des abonnements.
- 5) Selon l'art. 402 du COD, si le ou la participant(e) résilie son abonnement de cours dans un temps inopportun, le cours n'est pas remboursé ou dû.
- 6) Les cartes à 10 sessions sont utilisables dans les 6 mois dès le paiement de celles-ci et dans les 6 mois suivants la fin de la dernière session dans le cas d'achat de plusieurs cartes.
- 7) Les cours manqués sans en avertir le centre ne sont pas dus aux participants. Les participants doivent informer le centre de leur absence au minimum 1 jour avant. Il existe cependant des cas d'exception qui pourront être évalués par la direction.
- 8) Les participants-tes sont dirigés dans un niveau de cours qui se base sur un test. Les éventuelles demandes de changement de classe doivent se faire avec l'accord de la Direction.
- 9) L'école ne couvre pas les risques d'accidents des participants-tes. La responsabilité contre la négligence simple est exclue.
- 10) La direction décline toute responsabilité pour les objets oubliés ou volés dans le centre.

Fait le 11 juillet 2022,